

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

**OBJET : 2026/0413/037 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DES LISTES ÉLECTORALES.**



Vu le Code électoral, et notamment l'article L19,

Madame Isabelle LE MARCHAND, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il détient la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales (articles L11 à L20 et R1 à R21 du Code électoral). Toutefois, un contrôle des décisions du Maire est effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une Commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal (article R7 du Code électoral). Le Maire transmet au préfet la liste des Conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Cette commission doit se réunir au moins une fois par an.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les Conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes dans lesquelles 3 listes au moins ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la Commission est composée (article L19 du Code électoral) de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- désignent les membres du Conseil municipal suivants pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

	GROUPE POLITIQUE		
	Groupe « Melesse un nouvel élan »	Groupe « Melesse notre avenir »	Groupe « Ensemble pour Melesse »
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	M. Yves GAUTIER Mme Christine LE BAIL-COULANGE M. Christophe MOUSSEH-LANOË	Mme Sylvie VIROLLE	Mme Marion LOIRAT

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY



La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/038 : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE
(SDE35) : DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) COMMUNAL.



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-25,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Énergie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ile-et-Vilaine,

Considérant le rôle du/de la représentant(e) communal,

Considérant qu'il convient de désigner un(e) représentant(e) de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Présentation des missions du SDE35 :

Monsieur Marc-Olivier FERRAND, adjoint au Maire en charge de la communication, prospective et vie économique, informe les membres du Conseil municipal que le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ile-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1^{er} mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ile-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département,
- SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge,
- porte des AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges.

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent,
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leurs plans climats,
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du Conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, à l'accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix « POUR », 3 « ABSTENTIONS » (Mme Marion LOIRAT, M. Jean-Michel FILY, Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY),

- désignent Monsieur Yvan LAGADEUC en qualité de représentant du Conseil municipal de Melesse auprès du Comité syndical du SDE35.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
M. Yves FÉREY**



**La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET**



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_038-DE



ÉLECTIONS 2026

Renouvellement des instances du SDE35

LA FICHE QUI VOUS
RÉSUME L'ESSENTIEL

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

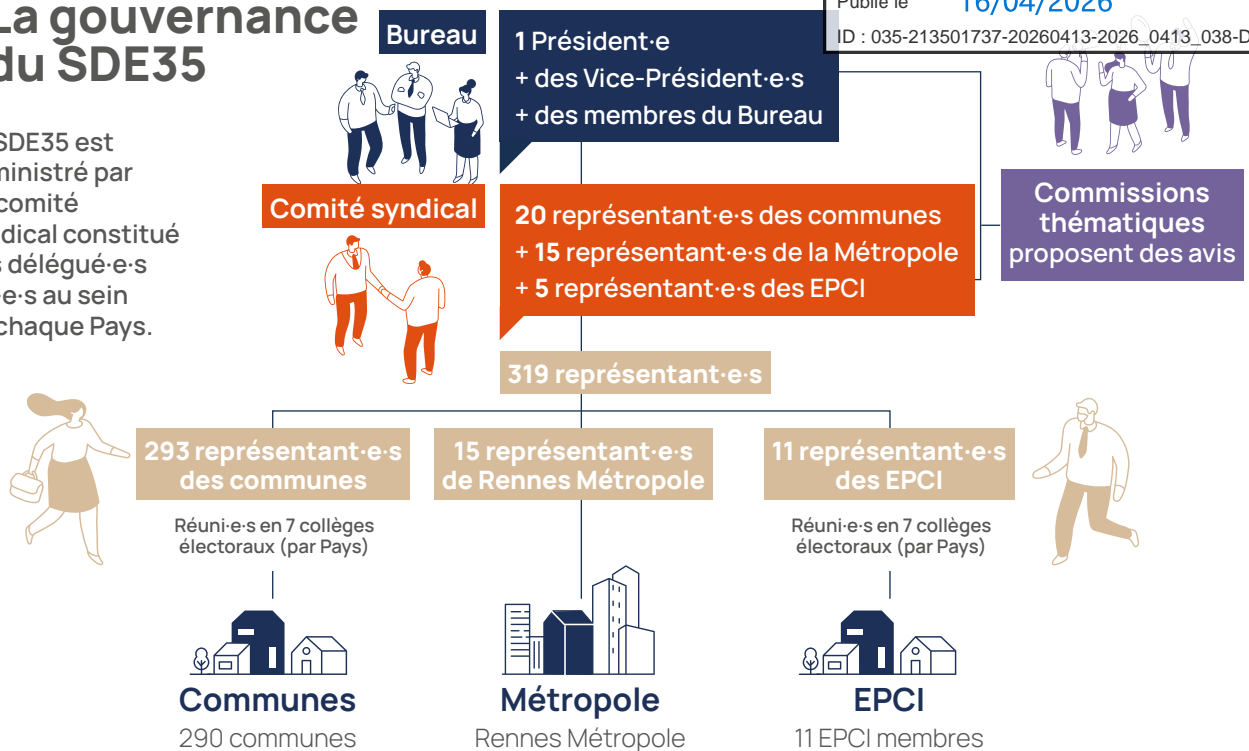
Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_038-DE

La gouvernance du SDE35

Le SDE35 est administré par un comité syndical constitué des délégué-e-s élu-e-s au sein de chaque Pays.



Rôles des représentant-e-s des collectivités au SDE35

Nombre : 319 soit 1 par commune (ou 1 par tranche de 20 000 habitants) et par EPCI adhérent

Désignation : par délibération de sa commune ou son EPCI

Rôle : participe à l'élection des délégué-e-s de son Pays qui siègeront ensuite au comité syndical du SDE35 pendant tout le mandat. Pas de rôle décisionnel, mais sera le/la référent-e du SDE35 pour toutes les questions énergétiques de sa commune.

En pratique : accès aux formations, forum de l'énergie, rencontres thématiques proposées régulièrement par le SDE35 et ses partenaires (Enedis, GRDF, Sciences Po...).

Rôles des délégué-e-s du SDE35 (membres du comité syndical)

Nombre : 40 élu-e-s titulaires et 39 élu-e-s suppléant-e-s

Désignation : élu-e-s par les représentant-e-s des différents collèges

Rôle : participe au comité syndical (toutes les 6 semaines, actuellement le mercredi à 18h – en présentiel ou en visio) et vote les décisions. Participe, selon ses souhaits, aux commissions internes (préparation des décisions avec les services). L'exécutif du SDE35 (Président-e, Vice-Président-e-s) est élu parmi les délégué-e-s. Certains siègent dans les organismes satellites du SDE35 : SEM Energ'IV, Part'EnR35, Pôle Energie Bretagne.

En pratique : indemnités pour l'exécutif. Remboursement des frais pour les autres. Un parcours de formation dédié (avec Sciences Po), des séminaires réguliers.

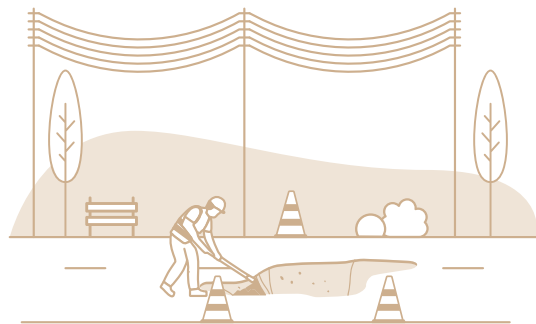
Vous souhaitez être acteur de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine ?

Rejoignez le SDE35 !

Le SDE35 acteur public des énergies en Ile-et-Vilaine

► Les missions du SDE35

Le SDE35 est un syndicat départemental composé des communes, d'EPCI* et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ile-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.



Amélioration de l'efficacité énergétique

Garantir la fiabilité du réseau électrique et accompagner le déploiement des nouveaux réseaux d'énergie : biogaz, chaleur renouvelable et hydrogène.



Exploitation du parc d'éclairage public

Mutualiser l'exploitation, la maintenance et la rénovation du parc d'éclairage public : 236 collectivités ont confié leur éclairage au SDE35, ce qui représente plus de 82 000 points lumineux.



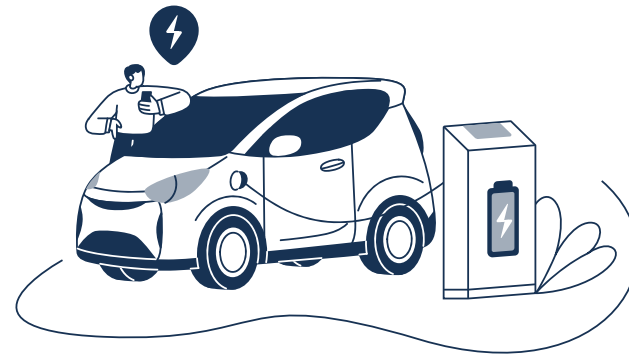
Achats groupés d'énergie

Acheter de l'électricité ou du gaz sur les marchés ou en circuit court à travers des boucles d'autoconsommation collective pour améliorer la résilience en cas de nouvelle crise énergétique.



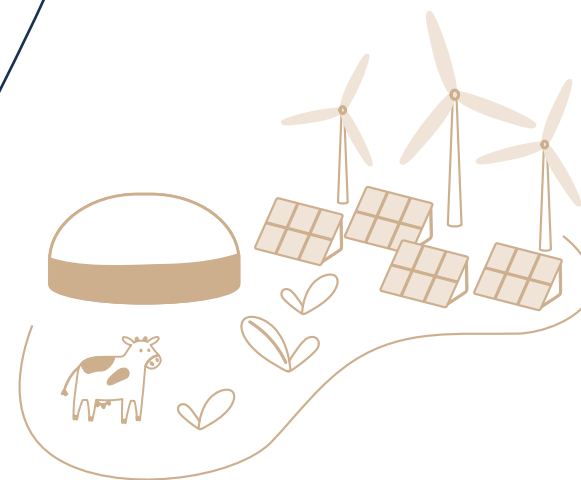
Développement de la mobilité décarbonée

Développer un réseau public de recharge pour véhicules électriques avec Bea-Ouest Charge, des AMI pour déployer des bornes privées sur l'espace public et des stations de distribution de Gaz-BioGNV pour les bus, bennes à ordures ménagères et les entreprises de logistique.



Déploiement des énergies renouvelables

Développer, cofinancer et exploiter des projets de production d'énergies renouvelables via la SEM Energ'iv. Mobiliser les citoyens, valoriser l'énergie en circuit court avec Part'EnR35.



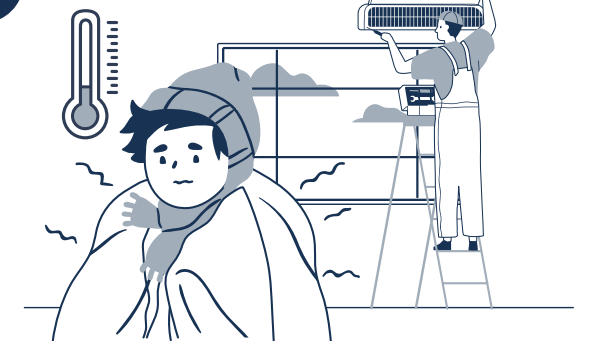
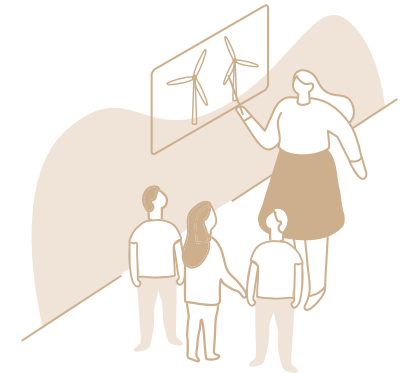
Aide à la rénovation des bâtiments publics

Disposer d'un service clé en main, SERENE35, pour accélérer la rénovation de votre patrimoine et vous aider à faire des économies d'énergie : des diagnostics à la réalisation des travaux.



Sensibilisation du jeune public aux enjeux de transition énergétique

Mener un programme pédagogique sur les énergies auprès du public scolaire en lien avec l'Éducation nationale et des associations locales expertes en animations.



Lutte contre la précarité énergétique et soutien à la solidarité internationale

Financer des dispositifs d'accompagnement auprès de plusieurs structures spécialisées pour lutter contre la précarité énergétique, soutenir la coopération décentralisée à l'international via le 1% énergie.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_038-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_038-DE

3 délégué·e·s titulaires et 3 suppléant·e·s seront élu·e·s au sein de ce collège pour siéger au comité syndical du SDE35.

Les élections sur le Pays de Rennes (hors Rennes Métropole)

► Le collège des communes

Au lendemain des élections municipales, les communes du Pays de Rennes (hors Rennes Métropole) désigneront chacune 1 représentant·e.

Andouillé-Neuville
Aubigné
Chasne-sur-Illet
Châteaugiron
Domloup
Dourdain
Ercé-près-Liffré

Feins
Gahard
Gosne
Guipel
La Bouexière
La Mézière
Langouet

Liffré
Livrè-sur-Changeon
Melesse
Mézières-sur-Couesnon
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouaze

Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Aubin-du-Cormier
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille

Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Servon-sur-Vilaine
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

Agenda

→ Réunion d'élection à l'échelle du Pays de Rennes :

📅 **Jeudi 4 juin 2026**

🕒 **17h45**

📍 **Thorigné-Fouillard**
AU SDE35

→ Premier comité syndical du SDE35 :

📅 **Mercredi 17 juin 2026**

🕒 **18h00**

(élection du Bureau et de l'exécutif)

► Le collège EPCI du Pays de Rennes (hors Rennes Métropole)

Les Communautés de communes du Pays de Châteaugiron, de Liffré-Cormier communauté et du Val d'ille-Aubigné désigneront 1 délégué·e titulaire et 1 délégué·e suppléant·e qui siégeront au comité syndical du SDE35.

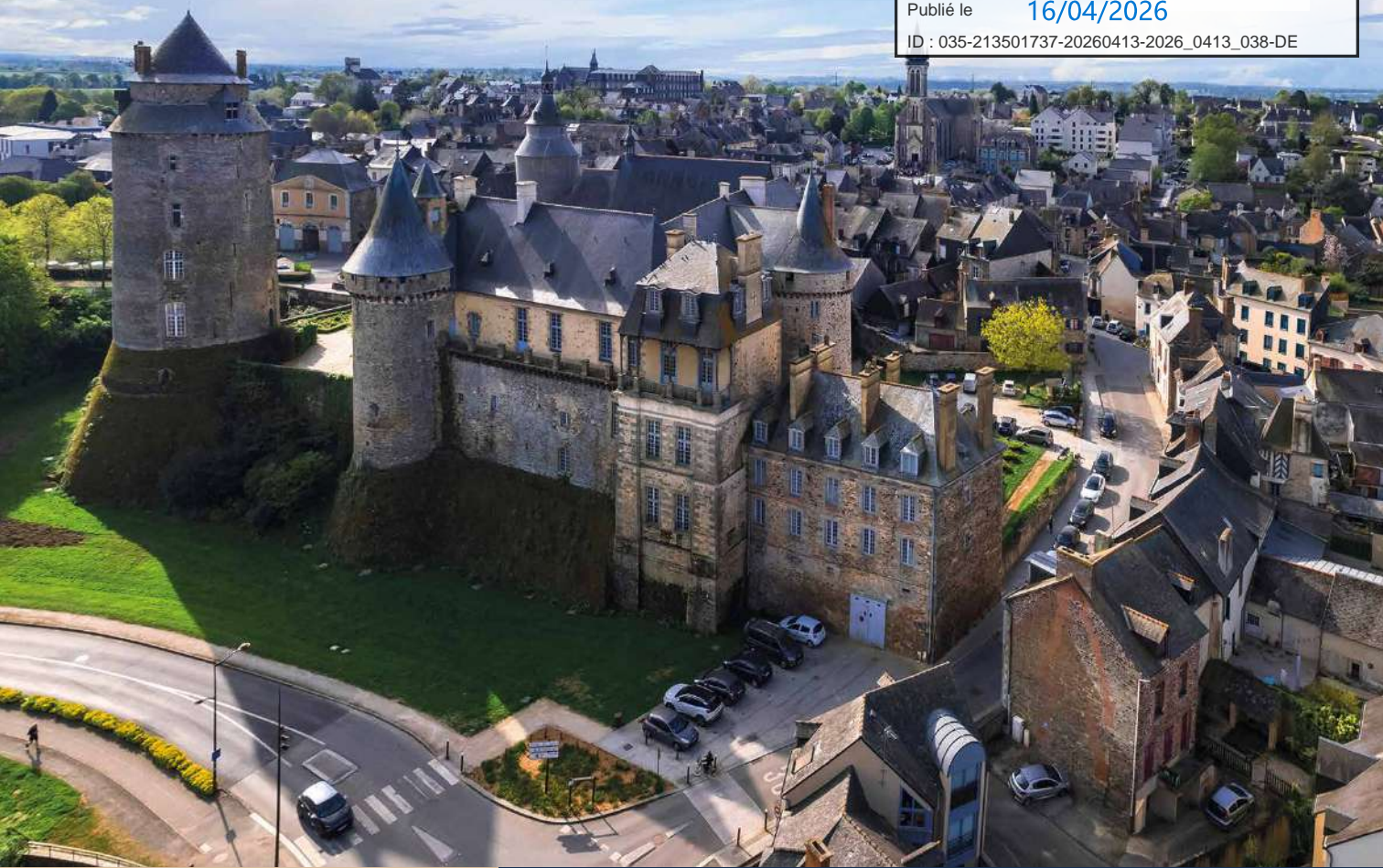


Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le **16/04/2026**

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_038-DE



Contacts

Retrouvez toutes les informations pratiques
sur notre site internet

www.sde35.fr

David CLAUSSE,
Directeur du SDE35 et toute l'équipe,
se tiennent à votre disposition pour répondre
à vos questions :

elections2026@sde35.fr
02 99 23 15 55

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/039 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CONFÉRENCE D'ENTENTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE MUTUALISÉ INFORMATIQUE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L5221-1,
Vu la délibération n° 2025/0924/108 en date du 24 septembre 2025 relative à la convention intercommunale pour la création et le fonctionnement d'un service mutualisé informatique,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que les communes de Melesse, Montreuil-le-Gast, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné et Vignoc ont souhaité s'associer afin de créer et gérer un service mutualisé informatique.

L'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à cette convention sont débattues au sein d'une conférence pour laquelle il faut élire des représentants dans chaque commune conformément aux dispositions de l'article L5221-2 du Code général des collectivités territoriales.

La conférence est composée de 2 représentants par commune, désignés par chaque conseil municipal en son sein. Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation a lieu par bulletin secret. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

La durée du mandat de ces représentants est liée à leur mandat de conseiller municipal. Aucune indemnité de fonction n'est versée par l'entente dans le cadre de ce mandat de représentation. Chaque conseil municipal pourvoit à la vacance de ses représentants dans un délai de 3 mois à compter de la vacance.

Lors de la première séance d'installation, la conférence élit son président et un vice-président parmi ses membres, selon les modalités prévues à l'article L.2122-7 du CGCT pour l'élection du maire. La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du président est présidée par le plus âgé des membres de la conférence. Pour la première séance d'installation et à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, la conférence est convoquée par le maire de Melesse. La conférence tient ses séances alternativement dans les cinq communes.

La conférence se réunit au moins une fois par semestre. Elle est convoquée par son président, à son initiative, ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres. Elle est également convoquée sur demande du conseil municipal de l'une des communes membres de l'entente. La présence d'au moins un représentant de chaque commune signataire de l'entente est requise lors de la tenue des réunions de la conférence. Le secrétariat de la conférence est assuré de façon tournante par les cinq communes.

Outre les dispositions présentées, les règles applicables au fonctionnement de la conférence et à la tenue de ses réunions sont celles prévues pour la tenue des séances du conseil municipal d'une commune de moins de 3500 habitants, figurant notamment aux articles L.2121-7 et suivants du CGCT.

La conférence ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Elle est une instance de discussion et de proposition. Elle adopte toute proposition de décision par délibération, à l'issue d'un vote de ses membres. Chaque année, le calendrier des délibérations de la conférence sera adopté en fonction des dates de délibérations des conseils municipaux.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,
- décident de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations des membres de cette convention d'entente (un titulaire et un suppléant).

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 26 voix « POUR », 3 « ABSTENTIONS » (Mme Marion LOIRAT, M. Jean-Michel FILY,
Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY),

- désignent les représentants de la commune au sein de la conférence de l'entente pour le fonctionnement d'un service mutualisé informatique, comme suit :
 - o Titulaire :
 - M. Marc-Olivier FERRAND
 - o Suppléant :
 - M. Vincent LOUVEAU
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
M. Yves FÉREY**



**La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET**



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_039-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUSSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/040 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CONFÉRENCE D'ENTENTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE INFORMATION JEUNESSE (SIJ) MULTI-COMMUNAL.

Vu la délibération n° 2025/1217/157 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2025 relative à la participation de la commune de Melesse au Service Information Jeunesse (SIJ),

Monsieur Marc-Olivier FERRAND, adjoint au Maire en charge de la communication, prospective et vie économique, informe les membres du Conseil municipal que par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2025, la commune de Melesse a approuvé sa participation au Service Information Jeunesse (SIJ) multi-communal associant les communes de La Mézière, Vignoc, Melesse, Gévezé et La Chapelle-des-Fougeretz, ainsi que la convention d'entente en organisant la gouvernance.

Cette entente permet de proposer une offre d'information jeunesse cohérente, accessible et adaptée aux besoins des jeunes du territoire, en lien avec la démarche de labellisation en cours.

Suite au renouvellement du Conseil municipal issu des élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la conférence de l'entente.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident de procéder à la désignation au scrutin secret des trois représentants de la commune de Melesse au sein de la conférence d'entente.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désignent les représentants de la commune au sein de la conférence de l'entente du SIJ multi-communal, comme suit :
 - o Titulaires :
 - Mme Isabelle LE MARCHAND (22 voix)
 - Mme Marina BLONDEL (21 voix)
 - o Suppléante :
 - Mme Chrystel BARBIER (21 voix)
 - o Mme Chrystel BARBIER obtient 1 voix pour la fonction de titulaire, et Mme Marina BLONDEL obtient 1 voix pour la fonction de suppléante
 - o Nombre de bulletins blancs : 7
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY



La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/041 : RESSOURCES HUMAINES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique et, notamment les articles L731-1 à L731-4 relatifs à l'action sociale des agents territoriaux,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, informe les membres du Conseil municipal que la collectivité adhère depuis 2018 au Centre National d'Action Sociale (CNAS), organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Les conditions d'adhésion au CNAS nécessitent la désignation de deux délégués de la collectivité (1 élu, 1 agent) pour les 6 années à venir dont le rôle est de participer à la vie des instances du CNAS et de relayer l'information.

Par ailleurs, si les agents en activité sont de droit bénéficiaires du CNAS, moyennant une participation annuelle de la collectivité, les agents retraités n'y sont pas automatiquement rattachés. Il appartient au Conseil municipal de décider ce rattachement. À défaut, les agents actuellement retraités, ainsi que les futurs retraités, ne peuvent bénéficier des prestations du CNAS.

Monsieur le Maire propose de donner la possibilité aux agents de bénéficier des prestations CNAS pendant les deux années qui suivent l'année où ils font valoir leur droit à la retraite.

Le principe d'adhésion serait le suivant : la collectivité propose la prise en charge à hauteur de 60 % de la cotisation annuelle, 40 % restant à la charge du retraité.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- désignent Monsieur Florian VINCLAIR, Conseiller délégué aux subventions, achats et ressources humaines, en qualité de délégué élu pour représenter la commune,
- autorisent Monsieur le Maire à désigner un délégué agent parmi les membres du personnel bénéficiaires du CNAS notamment pour représenter la collectivité au sein du CNAS au sein du service ressources humaines,
- autorisent Monsieur le Maire à permettre aux agents de la commune intéressés par le CNAS de bénéficier des prestations de cet organisme pendant les deux années qui suivent l'année où ils font valoir leur droit à la retraite,
- autorisent Monsieur le Maire à fixer la participation financière de la ville de Melesse à hauteur de 60 % du montant annuel de la cotisation « retraités » et 40 % restant à charge pour le retraité.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUF-FRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/042 : RESSOURCES HUMAINES : AVANCEMENT DE GRADES.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, informe les membres du Conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les suppressions et créations suivantes :

Pôle	Délibérations précédentes	Suppression de poste	Création de poste	Catégorie	Durée hebdo	à compter du
Culture	n°2022/2906/072 du 29/06/2022	Assistant de conservation Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	35	01/05/2026
Citoyenneté et solidarité	n°2022/3003/041 du 30/03/2022	Agent de maîtrise Adjoint technique Technicien Adjoint administratif Rédacteur	Agent de Maîtrise principal	C	35	01/10/2026
Education enfance Jeunesse	n°2023/0504/048 du 05/04/2023	Animateur Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1ère classe	B	35	01/05/2026
Ressources	n°2021/1512/139 du 15/12/2021	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35	01/05/2026
Cadre de Vie et Environnement	n°2020/2602/029 du 26/02/2020	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35	01/05/2026
Cadre de Vie et Environnement	04/11/1988	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35	01/10/2026

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,
- décident de modifier le tableau des emplois en conséquence,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif
à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les
emplois sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
M. Yves FÉREY**



**La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET**



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_042-DE